

# L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la Direction Générale de l'environnement

ISSN 1563-4159

Dossier spécial sur les changements climatiques

## Agir maintenant ou le regretter plus tard...

- > Stratégie de Lisbonne – Une solution gagnante pour tous
- > Le Plan d'action en faveur des écotecnologies: un an après
- > Recherche environnementale – Les faits avant tout!

# Sommaire

## 3 Dossier spécial: Changements climatiques

- Rappel des enjeux
- Agir maintenant ou le regretter plus tard...
- Le Protocole sur les rails
- CdP10 – Un pas dans la bonne direction
- Un marché européen des émissions très actif
- Coup de collier pour remplir les engagements de Kyoto



## 8 Stratégie de Lisbonne

Une solution gagnante pour tous



## 9 Stimuler la compétitivité de l'Union européenne

Le Plan d'action en faveur des écotecnologies: un an après



## 10 Stratégie pour le développement durable

Les performances de l'Europe à la loupe



## 11 LES GRANDS THÈMES: Convention d'Århus

Le droit de savoir



## 12 Étude Eurobaromètre

Pour les Européens, l'environnement est la priorité des priorités



## 13 Deuxième examen de la politique de l'environnement

Une année chargée passée au crible



## 14 Recherche environnementale

Les faits avant tout!



## 16 Nouvelles publications

Communications récentes

Agenda

## Rédaction – Information

*L'Environnement pour les Européens* est un magazine publié par l'unité «Communication» de la Direction Générale de l'environnement.

Rédacteur en chef: Ylva Tivéus. Coordinatrice: Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'Environnement pour les Européens* est disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien, polonais et grec. Abonnement gratuit. Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication»:

Fax (32-2) 296 95 60

E-mail: [envinfo@cec.eu.int](mailto:envinfo@cec.eu.int)

Site web *L'Environnement pour les Européens*:

<http://europa.eu.int/comm/environment/news/efe/index.htm>

Pour de plus amples détails, cliquer sur:

[http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

## L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – large sensu – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».

[http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

## Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles

des Communautés européennes, 2005

ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2005

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

## Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand  en anglais  en espagnol  en français  en italien  en polonais  en grec

Nom: .....

Organisation: .....

Rue: ..... N°: .....

BP: ..... Code postal: .....

Ville: ..... Pays: .....

Tél.: ..... Fax: .....

E-mail: .....

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité «Communication»

Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles

Fax (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse:

[http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling\\_reg.cfm](http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm)

Photo en couverture: Fondation polaire internationale  
[www.polarfoundation.org](http://www.polarfoundation.org)

L'animation didactique de la Fondation polaire internationale est disponible à l'adresse:  
[www.educapoles.org](http://www.educapoles.org) ou  
[www.lacellule.com/test/FPI/main.swf?inifile=main.en.cfg](http://www.lacellule.com/test/FPI/main.swf?inifile=main.en.cfg)

## ► Dossier spécial: Changements climatiques



# Rappel des enjeux

Le séisme et le tsunami qui ont dévasté en décembre 2004 plusieurs pays bordant l'océan indien restent des catastrophes naturelles exceptionnelles. Pourtant, de nombreux environnementalistes estiment qu'il faut en tirer des enseignements et réfléchir à la vulnérabilité des communautés côtières face aux effets des changements climatiques tels que les tempêtes et l'augmentation du niveau de la mer.

La catastrophe nous a tous sensibilisés à ces risques – et à la nécessité d'agir à l'échelon mondial – à un moment où la question des changements climatiques prend de plus en plus d'importance sur le plan international. Le présent numéro de *l'Environnement pour les Européens* analyse les événements récents et les grands défis qui attendent la communauté internationale à l'avenir.

En décembre 2004, des représentants de 189 pays se sont réunis à Buenos Aires, en Argentine, pour discuter sérieusement des actions à entreprendre au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été lancé officiellement le système européen d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre, une initiative novatrice destinée à rentabiliser le processus «d'écologisation» de l'industrie européenne. Maintenant que le fameux Protocole de Kyoto est enfin entré en vigueur et que les politiques de l'UE visant à en atteindre les objectifs sont sur les rails, l'Union commence à penser à l'avenir. Elle est convaincue de la nécessité de fixer des objectifs plus ambitieux et d'associer un plus grand nombre de pays aux efforts déployés

pour les atteindre lors de la prochaine phase de coopération internationale, une fois le Protocole arrivé à échéance en 2012.

En novembre 2004, la Commission européenne a invité diverses parties prenantes, dont des autorités locales, des entreprises, des ONG, des chercheurs, des

particuliers et d'autres intervenants, afin qu'elles exposent leurs propres idées. En janvier 2005, le Parlement européen a adopté une résolution qui constate «la nécessité d'un renforcement sensible des efforts de réduction déployés par les pays industrialisés».

À la suite d'un appel lancé par les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, la Commission européenne a publié un rapport en février 2005 évaluant les coûts et les avantages d'une action future pour lutter contre les changements climatiques. Toutes ces questions seront examinées lors du prochain Conseil européen du printemps 2005, à l'occasion duquel les dirigeants européens se pencheront sur les stratégies à moyen et long terme destinées à contrecarrer la menace des changements climatiques.

**Ces thèmes sont plus amplement développés dans les pages suivantes.**

### L'impact de l'inaction au niveau mondial:

- Le niveau de la mer devrait augmenter de 0,88 m d'ici 2100, ce qui pourrait affecter quelque 68 millions de personnes sur les 89 000 km de littoral européen.
- Jusqu'à 3,1 milliards de personnes pourraient éprouver davantage de difficultés à avoir accès à un approvisionnement en eau.
- Une augmentation de 1,4° C des températures risque de faire augmenter la menace de graves inondations côtières pour quelque 10 millions de personnes supplémentaires.
- Plus de tempêtes et de catastrophes climatiques: le nombre de catastrophes météorologiques a doublé en Europe au cours des années 90 par rapport à la décennie précédente.
- Alors que l'agriculture dans certaines régions de l'Europe du Nord pourrait en bénéficier; dans le Sud, par exemple, la canicule de 2003 a fait chuter les rendements de 30 % dans le pire des cas.
- L'augmentation des températures fait augmenter l'incidence de maladies comme la malaria (une augmentation de 2° C pourrait mettre en danger quelque 210 millions de personnes de plus). Les vagues de chaleur peuvent s'avérer fatales, tout particulièrement pour les personnes âgées: 20 000 décès supplémentaires ont été enregistrés en 2003 en Europe occidentale et méridionale.
- Conflits régionaux, famines et immigration, en particulier dans les pays en développement les plus gravement touchés par les changements climatiques.
- Les effets irréversibles, tels que la fonte de la calotte glaciaire du Groenland, deviendront plus probables même en cas de modeste élévation des températures.
- L'impact sur les écosystèmes est déjà perceptible. Si celui-ci n'est pas jugulé, le changement climatique accélérera la destruction des zones humides côtières et des récifs coralliens ainsi que la disparition des espèces menacées.



## Dossier spécial: Changements climatiques

# Agir maintenant ou le regretter plus tard...

Le changement climatique est une réalité qui nous coûte déjà de l'argent. Bien que des investissements considérables soient requis pour que l'économie européenne puisse relever le défi du changement climatique, le prix de l'inaction se révélerait bien plus coûteux encore. La Commission européenne s'est penchée sur les coûts et avantages des futures options possibles.

Au niveau mondial, on s'attend toujours dans les prochaines décennies à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement de la planète. En Europe, les températures devraient ainsi augmenter de 2 à 6,3° C d'ici 2100 (par rapport à 1990). D'ici 2071, un été sur deux pourrait être aussi caniculaire que celui de 2003, qui avait atteint des températures record.

Les catastrophes de nature météorologique sont aussi en augmentation. Au cours des 20 dernières années, le secteur des assurances a vu plus que doubler les pertes économiques qu'elles engendrent. Et la situation risque de s'aggraver si rien n'est fait. Toutes les régions ne sont pas touchées de la même façon. Dans les pays méditerranéens, par exemple, les précipitations devraient diminuer de l'ordre de 20 à 40 % durant les mois d'été d'ici 2080, causant ainsi du tort à l'agriculture et augmentant les risques de feux de forêt.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime qu'une augmentation de 2,5° C des températures pourrait représenter à l'avenir un coût équivalent à 1,5 - 2 % du PIB mondial. L'Institut allemand de recherche économique (DIW) est arrivé à la conclusion qu'une augmentation de seulement 1° C de la température du globe entraînerait un préjudice économique au niveau mondial de plus de 1 500 milliards

d'euros par an d'ici 2050. Cela dit, à ce jour, nous ne disposons pas encore d'estimation précise et globale du coût des changements climatiques, en grande partie parce qu'il est très difficile de chiffrer financièrement les mesures requises pour s'adapter aux effets de ce phénomène.

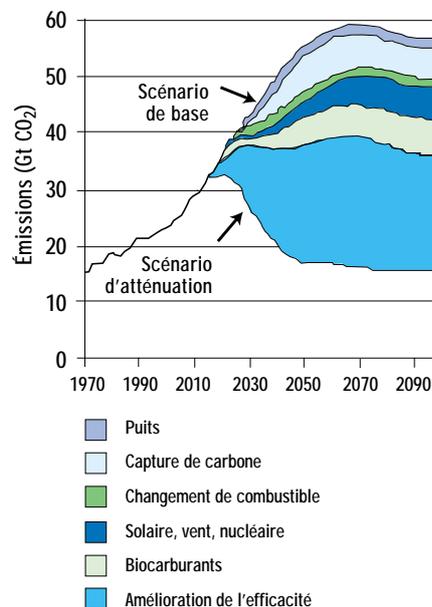
Ces dix dernières années, de plus en plus de parties prenantes des secteurs public et privé se sont jointes à la bataille contre les changements climatiques. Des groupes comme Dupont, dont les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 67 % depuis 1990, ont démontré que la conscience écologique pouvait également avoir du sens sur le plan commercial. Le groupe a ainsi pu épargner 1,5 milliard d'euros grâce à une plus grande efficacité énergétique, et 7 à 11 millions d'euros par an grâce au recours aux énergies renouvelables.

### L'avenir

Dans une communication adoptée en février 2005, avant le Conseil européen de printemps, la Commission examine différentes stratégies pour l'avenir, notamment après la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto en 2012. Un des objectifs clés devrait être de limiter l'augmentation de la température du globe à 2° C maximum – une limite fixée par le Conseil des ministres en 1996 – dans la mesure où les incidences du climat sur les écosystèmes, la production alimentaire et l'approvisionnement en eau seront appelées à s'intensifier considérablement lorsque l'augmentation de la température du globe dépassera 2° C.

D'après les études scientifiques les plus récentes, l'objectif des 2° C supposerait la limitation à 450-650 ppm (parts par million) des concentrations croissantes d'équivalent de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Cependant, l'objectif semble difficilement réalisable si les concentrations tournent autour des 650 ppm.

Technologies visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone afin de satisfaire au scénario de stabilisation de l'équivalent CO<sub>2</sub> à 550 ppm



Source: CNRS/LEPII-EPE, RIVM/MNP, ICCS-NTUA, CES-KUL (2003). Greenhouse gas reduction pathways in the UNFCCC process up to 2025.

Une valeur limite de 550 ppm demanderait une réduction des émissions globales comprise entre 15 et 50 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 1990. Si l'Union européenne décidait, dans le cadre de ce scénario, de réduire d'ici 2025 ses propres émissions de 30 % par rapport à 1990, la facture s'élèverait à 0,5-1,3 % du PIB. Cependant, si l'UE ou les pays industrialisés font cavalier seul, les efforts consentis auront une incidence limitée et l'objectif des 2° C ne sera pas atteint. Au contraire, les mécanismes «flexibles» de Kyoto, en ce compris l'échange des droits d'émission et les outils visant à stimuler la coopération entre pays, contribueront à alléger la facture pour l'Union européenne.

Une économie respectueuse du climat sera inévitablement différente de l'économie actuelle. De même, le secteur énergétique devra lui aussi subir des ajustements radicaux.



## Dossier spécial: Changements climatiques

La solution miracle ne repose pas sur une technologie unique, d'où l'enjeu sans précédent qui nous attend en termes d'innovation au cours des 50 prochaines années. Cela dit, les investissements respectueux du climat risquent de devenir plus attractifs dans la mesure où les produits et services à forte utilisation de carbone commencent à refléter les coûts pour l'environnement. En 2001, les subsides accordés dans l'Europe des 15 en faveur des combustibles solides, du pétrole et du gaz, ont coûté quelque 21 milliards d'euros. Par ailleurs, la contribution fiscale des secteurs de l'aviation et du transport maritime demeure faible par rapport à leur impact sur l'environnement. Bon nombre de technologies en sont déjà à un stade pilote avancé et pourraient être diffusées rapidement. Les États membres devront également augmenter leurs budgets de recherche, en perte de vitesse ces dernières années, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports.

### Un atout concurrentiel

Les acteurs du marché amenés à montrer la voie en matière de développement de technologies respectueuses du climat bénéficieront d'un atout concurrentiel. Et dans ce domaine, anticipe la Commission, l'UE a toutes les cartes en main pour jouer un rôle de premier plan. L'innovation stimule également la création d'emplois: le secteur européen de l'énergie éolienne emploie actuellement 72 000 personnes, contre 25 000 en 1998.

Autre avantage dérivé: les économies réalisées sur la facture des soins de santé du fait de la réduction de la pollution atmosphérique. Une étude récente estime que 50 % des coûts liés à l'accomplissement des objectifs de Kyoto pourraient être récupérés grâce aux économies tirées de la limitation de la pollution atmosphérique.

La communication formule une série de recommandations concernant la politique

communautaire en matière de changements climatiques à mettre en œuvre après 2012. Elles se concentrent sur:

- des efforts de soutien en faveur d'un futur système international axé sur les changements climatiques et reposant sur une vaste participation;
- la levée des obstacles au déploiement de nouvelles technologies;
- l'analyse des moyens visant à limiter la vulnérabilité vis-à-vis de l'impact des changements climatiques et à promouvoir l'adaptation;
- la lutte contre les émissions dues aux transports maritime et aérien;
- l'élaboration de nouvelles actions visant à exploiter des options rentables de réduction des émissions;
- le lancement d'une campagne de sensibilisation à l'échelon de l'Union européenne.

## Le Protocole sur les rails

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 – exactement 90 jours après sa ratification officielle par la Russie le 18 novembre 2004. Une ratification qui a permis à cet accord international unique, visant à lutter contre les changements climatiques, de se muer en un instrument juridiquement contraignant.

À ce jour, 141 pays et organisations économiques régionales ont ratifié le Protocole, représentant 80 % de la population mondiale. Pas moins de 55 pays, dont un nombre suffisant de pays industrialisés pour couvrir au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre produites par le monde industrialisé, devaient le ratifier afin qu'il puisse prendre effet. Pour l'instant, seuls trois pays industrialisés ne l'ont pas ratifié: l'Australie, les États-Unis et Monaco.

«C'est la fin d'une période d'incertitude», a déclaré Joke Waller-Hunter, Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). «Les changements climatiques peuvent désormais se hisser au sommet de l'agenda international».

Les dispositions du Protocole, comportant des objectifs de réduction d'émissions spécifiques

pour les pays industrialisés, sont désormais contraignantes pour les parties prenantes. L'Union européenne avait déjà adopté la législation requise avant l'entrée en vigueur du Protocole et les États membres ont également pris des mesures visant à réduire leurs émissions par rapport aux niveaux de 1990. Cela dit, plusieurs avancées obtenues grâce à l'entrée en vigueur officielle du Protocole de Kyoto peuvent être mises en exergue.

### Un signal politique

Premièrement, cette entrée en vigueur intensifiera les efforts visant à enrayer les changements climatiques dans la mesure où elle adresse un signal politique fort indiquant que des nations s'unissent pour lutter contre cette menace mondiale. Ce qui met, par voie de conséquence, une certaine pression sur les gouvernements, les entreprises et les organismes de recherche, poussés à développer des technologies et des solutions à la fois novatrices et respectueuses de l'environnement.

Deuxièmement, l'entrée en vigueur du Protocole marque le lancement des «mécanismes flexibles» basés sur le marché, censés aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs dans un souci de rentabilité. Ils peuvent déjà investir dans des projets de réduction d'émissions dans des pays en développement afin d'obtenir des «crédits» qu'ils pourront comptabiliser

dans le cadre de leurs propres objectifs. Grâce à ces projets axés sur un «mécanisme de développement propre», on assiste à un transfert de technologies de pointe vers les pays en développement. À partir de 2008, les gouvernements pourront également échanger des droits d'émission et investir dans des projets de réduction d'émissions dans d'autres pays industrialisés («mise en œuvre conjointe»).

Troisièmement, l'entrée en vigueur du Protocole contribue à créer une dynamique propice aux négociations autour du suivi de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, qui s'achève en 2012. Le Protocole prévoit des sanctions pour les parties qui manqueront à leurs engagements. Dans la mesure où les objectifs des États membres de l'Union européenne sont également contraignants en vertu du droit communautaire, la Commission européenne aura le pouvoir, si nécessaire, d'engager des procédures d'infraction contre tout État membre défaillant.

#### Pour plus d'informations

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques  
<http://unfccc.int/2860.php>

Page d'accueil de la DG Environnement sur les changements climatiques  
[www.europa.eu.int/comm/environment/climat/kyoto.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/climat/kyoto.htm)

## Dossier spécial: Changements climatiques

# CdP10 – Un pas dans la bonne direction

L'Union européenne est satisfaite des résultats de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP10) qui s'est tenue en décembre 2004 à Buenos Aires, même si elle n'a pas obtenu d'accord sur tout ce qu'elle voulait.

«Nous avons fait un pas en avant, et c'est important», a conclu Pieter van Geel, Ministre néerlandais de l'Environnement, à la tête de la délégation de l'Union en tant que président.

Le Conseil «Environnement» s'est particulièrement félicité de la décision d'engager un dialogue sur les actuelles et futures actions à mener. Un Séminaire d'experts gouvernementaux (SEG) aura lieu en mai 2005 afin de «continuer à développer des réponses efficaces et appropriées aux changements climatiques» et à revoir les politiques et les mesures déjà adoptées par les gouvernements.

«Il s'agit là d'une réelle avancée», a souligné Artur Runge-Metzger, chef de l'unité «Climat, ozone et énergie» de la DG Environnement. «Pour la première fois, l'avenir fait l'objet d'une discussion officiellement reconnue dans le contexte de la convention». Il a constaté que les pays en développement faisant partie du groupe «G77 et Chine» se montraient de plus en plus ouverts au débat sur les actions à mener à l'avenir. Selon lui, cet état d'esprit s'explique par l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005 et par une prise de conscience croissante des incidences négatives des changements climatiques.

Les 189 pays participants ont également adopté le Programme de travail de Buenos Aires destiné à aider les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques – une aide que ces pays réclamaient dans la mesure où ce sont eux qui

seront les plus touchés. Il a également été décidé de renforcer le Conseil exécutif chargé d'administrer le mécanisme de développement propre (MDP) – un des mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto visant à assurer le transfert de technologies de pointe vers les pays pauvres. La Commission européenne a déjà mobilisé des fonds considérables et les États membres doivent dès à présent apporter un soutien supplémentaire pour permettre au Conseil exécutif de gérer efficacement le MDP.

Ceci dit, les négociations difficiles sur la manière d'aider au mieux les pays les moins avancés (PMA) à adapter leurs économies vulnérables aux changements climatiques

n'ont pu être finalisées. «Le problème n'est pas de savoir si le processus de la CCNUCC est à même d'aider ces pays à s'adapter à l'impact grandissant des changements climatiques, mais bien de savoir comment il peut les aider», a déclaré M. Runge-Metzger. «Nous devons nous concentrer sur ce problème en 2005». Les débats reprendront en novembre 2005 à l'occasion de la CdP11.

### Pour plus d'informations

Décisions adoptées par la CdP10  
[http://unfccc.int/meetings/cop\\_10/items/2944.php](http://unfccc.int/meetings/cop_10/items/2944.php)



## Un marché européen des émissions très actif

Le système d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne – ETS en abrégé – a été ouvert aux entreprises le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Premier marché international des émissions de carbone à voir le jour à l'échelle mondiale, il constitue un véritable jalon historique dans le combat de l'Europe contre les changements climatiques.

Le système couvre quelque 12 000 installations industrielles, dans les 25 États membres, responsables de près de la moitié des rejets de CO<sub>2</sub> de l'Union européenne. Le système

constitue ainsi un moyen rentable de protéger l'atmosphère et aide les gouvernements à atteindre les objectifs de Kyoto.

En vertu de ce système, tous les États membres ont été tenus d'élaborer en 2004 un plan national d'allocation (PNA) fixant, de 2005 à 2007, un plafond pour les émissions totales de CO<sub>2</sub> produites par les installations couvertes par le système. Les entreprises qui produisent une quantité d'émissions inférieure à ce plafond, parce qu'elles ont eu recours par exemple à des technologies vertes, peuvent vendre leurs quotas d'émissions excédentaires à d'autres entreprises. De cette manière, tout le monde bénéficie d'un incitant financier pour dépolluer. Les entreprises qui dépassent leurs quotas d'émission et qui ne parviennent pas

## Dossier spécial: Changements climatiques

# Coup de collier pour remplir les engagements de Kyoto

L'Union européenne est en bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est fixés pour les prochaines années. Telle est la conclusion optimiste du dernier rapport d'avancement de la Commission européenne, étayée par les projections de l'Agence européenne pour l'environnement.

En vertu du Protocole de Kyoto des Nations unies, les 15 anciens États membres se sont engagés collectivement à réduire de 8 % par rapport aux niveaux de 1990 leurs émissions de gaz responsables du réchauffement de la planète. La plupart des nouveaux États membres doivent atteindre des objectifs individuels de 8 %, à l'exception de la Pologne et de la Hongrie, qui doivent réduire leurs émissions de 6 %, et de Chypre et Malte, pour lesquels aucun objectif n'a encore été fixé.

Début 2004, la Commission a fait savoir que les réductions déjà obtenues dans l'UE des 15 en 1999 commençaient à s'éroder et que ces pays devaient adopter de nouvelles mesures afin d'améliorer leur performance en la matière. Dans la plupart des nouveaux États membres, les émissions se situaient déjà à un niveau moins élevé et avaient baissé de quelque 33 % en 2002 par rapport aux niveaux des années de référence (1990 ou avant), une réduction due en partie à la restructuration de l'industrie lourde.

Les estimations les plus récentes de la Commission indiquent que si l'Europe des 15 met en œuvre comme promis des politiques et mesures nationales additionnelles, ils pourront réduire leurs émissions de 7,7 % d'ici 2010, année utilisée pour les prévisions puisqu'elle se situe à mi-chemin de l'échéance de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012). Les crédits obtenus grâce aux investissements dans des projets de réduction des émissions dans le monde entier, au titre des mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto, porteront la réduction des émissions pour

l'ensemble de l'Union européenne à au moins 8,6 %. Ce chiffre ne tient compte que des planifications de six pays de l'UE des 15 étant donné que les autres plans n'avaient pas été évalués à temps pour pouvoir être pris en considération dans le rapport d'avancement.

Toutefois, ne nous réjouissons pas trop vite. Si les anciens États membres ne prennent pas de nouvelles initiatives et s'en tiennent aux mesures existantes, les réductions des émissions d'ici 2010 pourraient ne s'élever qu'à 1 %. La flambée des émissions dans le secteur des transports – jusqu'à 22 % entre 1990 et 2002 – est particulièrement à condamner.

Le Commissaire européen en charge de l'Environnement, Stavros Dimas, s'est félicité des conclusions optimistes du rapport. «C'est vital si l'on veut que l'Union européenne continue à jouer un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre les changements climatiques», a-t-il souligné.

### Pour plus d'informations

[www.europa.eu.int/comm/environment/climat/gge.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/climat/gge.htm)

[http://org.eea.eu.int/documents/newsreleases/ghg\\_emissions-trends2004-fr](http://org.eea.eu.int/documents/newsreleases/ghg_emissions-trends2004-fr)



## Le défi des villes côtières: le Grand Londres

La Tamise, qui traverse le centre de Londres, est un fleuve qui subit l'influence des marées. Les terrains situés en zone inondable, menacés en cas d'élévation du niveau de la mer, représentent une valeur supérieure à 14 milliards d'euros. En cas de forte crue, quelque 1,2 million de personnes pourraient être touchées et les dégâts matériels pourraient s'élever à 42 milliards d'euros, sans tenir compte du bilan humain. L'écluse anti-crue de la Tamise (Thames Barrier), qui peut être actionnée pour protéger la ville en cas de crues exceptionnelles, a été construite en 1982. Toutefois, d'ici 2030, le risque de voir une très forte inondation contourner cette protection pourrait doubler. Les travaux de renforcement du système de protection anti-crue, destinés à maintenir le niveau de sécurité actuel, devraient coûter plus de 5,6 milliards d'euros selon les estimations.



à compenser en rachetant des droits d'émission se verront imposer des amendes.

La Commission européenne est chargée d'approuver les PNA sur la base de critères communs visés dans la Directive appropriée, une façon de mettre sur un pied d'égalité les différents secteurs et entreprises concernés. Si la Commission juge que l'allocation est trop généreuse pour permettre à un État membre d'atteindre son objectif d'émissions de Kyoto, elle peut renvoyer le plan et demander au gouvernement de le modifier.

Ce système communautaire peut être associé à d'autres systèmes «cap and trade» du même type afin de créer des marchés d'échange d'émissions de carbone encore plus grands. La Norvège est le premier pays susceptible de franchir le cap. Le système accepte également les crédits générés, au titre du Protocole de Kyoto, par des projets de réduction d'émissions menés ailleurs, ce qui permet d'assurer le transfert de technologies modernes vers des pays en développement.

«Autre preuve de l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis des efforts multilatéraux», a déclaré le Commissaire européen en charge de l'Environnement, Stavros Dimas, devant un parterre de ministres du monde entier à l'occasion de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2004.

En décembre 2004, la Commission a adopté le dernier Règlement indispensable au démarrage du système. Celui-ci prévoit la mise en place d'un système de registres électroniques, destiné à garder une trace des quotas d'émissions lorsque ces derniers sont échangés, et permet des échanges sur le marché.

### Pour plus d'informations

Système européen d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre  
[www.europa.eu.int/comm/environment/climat/emission.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/climat/emission.htm)

Plans nationaux d'allocation  
[www.europa.eu.int/comm/environment/climat/emission\\_plans.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/climat/emission_plans.htm)



EUROPEAN  
AWARDS FOR THE  
ENVIRONMENT

## Une solution gagnante pour tous

La Commission Barroso a fait de la croissance économique et de la création d'emplois son principal cheval de bataille politique. Les innovations éco-efficaces prouvent clairement qu'il est possible de préserver l'environnement tout en stimulant la compétitivité.

L'éco-industrie est l'un des secteurs les plus dynamiques au sein de l'économie européenne. Progressant à un rythme d'environ 5 % par an, elle emploie actuellement plus de 2 millions de personnes – bien plus que l'industrie pharmaceutique dans l'UE des 15 par exemple.

Outre le fait de constituer une source d'emplois de plus en plus importante dans l'Union, ces entreprises axées sur les technologies respectueuses de l'environnement ont accès à un marché mondial toujours plus friand de leurs compétences, produits et services.

Il y a juste un peu plus d'un an, on estimait à plus de 500 milliards d'euros la demande mondiale en faveur de produits et services environnementaux. D'ici 2010, date clé fixée par la stratégie de Lisbonne pour renforcer la compétitivité de l'Europe, ce montant pourrait avoisiner les 700 milliards d'euros.

Un rapport\* publié récemment par un groupe d'experts indépendants, sous la présidence de l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok, souligne dans quelle mesure l'environnement peut offrir un avantage compétitif à l'Europe. Intégrer l'environnement au sein du processus décisionnel au sens large est essentiel à la réussite de la stratégie de Lisbonne.

«Des politiques environnementales bien conçues favorisent l'innovation, créent de nouveaux marchés et renforcent la compétitivité par le biais d'une exploitation plus efficace des ressources et de nouvelles possibilités d'investissement. En ce sens, elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux de la stratégie de Lisbonne visant à stimuler la croissance et à créer davantage d'emplois», note le rapport.

### Des entreprises récompensées

Les premières à tirer des avantages tangibles sont les entreprises qui misent sur les éco-innovations pour faire baisser leurs coûts. Les prix de l'entreprise européenne pour l'environnement, décernés par la Commission européenne, récompensent des sociétés qui font confiance aux nouvelles technologies vertes et qui font la démonstration que la conscience écologique peut stimuler leurs performances. L'entreprise lauréate du prix du management 2004, DENSO Manufacturing (Hongrie), fait figure d'exemple. Grâce au recyclage, l'entreprise a pu ramener ses frais de gestion des déchets de 147 000 euros en 2000 à 31 000 euros en 2002. La firme écossaise Morrison Bowman Distillers, qui faisait partie des entreprises présélectionnées, a investi dans un système de récupération de la chaleur qui lui a fait épargner 100 000 euros sur sa facture annuelle de chauffage.

Il y a également les entreprises qui se sont lancées dans l'éco-innovation soit pour se conformer à de nouvelles normes réglementaires, soit pour répondre à la demande croissante de techniques respectueuses de l'environnement.

Les constructeurs automobiles européens respectent déjà les normes strictes imposées par l'Union européenne en matière d'émissions. Bientôt, leurs produits pourraient bien intéresser la Chine dont le gouvernement cherche à imiter les normes européennes d'ici 2010 pour faire face à l'augmentation du nombre de voitures particulières et à la pollution urbaine.

Cet atout compétitif sur le plan international existe également dans le domaine de l'énergie

éolienne. L'Europe occupe une position de leader dans ce secteur, les entreprises de l'Union européenne approvisionnant déjà 90 % du marché mondial, une manne qui pourrait représenter quelque 80 milliards d'euros par an d'ici 2020, d'après les projections.

Les éco-innovations ne profitent pas uniquement aux entreprises directement impliquées mais également à l'économie au sens large. Elles peuvent réduire les coûts tant financiers que personnels pour l'ensemble de la société. Petit exemple: la technologie des diodes électroluminescentes allie la brillance de l'éclairage conventionnel à un faible rayonnement de chaleur, ce qui limite la consommation d'électricité et l'entretien.

### Un plus pour la santé

Les mesures visant à valoriser notre milieu environnant peuvent, par exemple, contribuer à réduire les coûts des soins de santé, surtout quand on sait qu'un sixième de l'ensemble des maladies dont souffrent les enfants en Europe sont dues à des facteurs environnementaux.

Les 12 entreprises retenues pour les prix de l'entreprise européenne pour l'environnement ont présenté leurs projets lors de la *Semaine verte* 2004. Parmi les autres lauréats, citons une entreprise française qui a mis au point le premier papier couché 100 % recyclé et un cimentier britannique qui a inventé un nouveau four permettant de réduire de 95 % les émissions de dioxyde de soufre. ■

#### Pour plus d'informations

\* *Relever le défi – La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*  
[www.europa.eu.int/growthandjobs/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/growthandjobs/index_en.htm)  
 Prix de l'entreprise européenne pour l'environnement  
[www.eu-environment-awards.org/](http://www.eu-environment-awards.org/)

➤ Stratégie de Lisbonne

José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

© Communauté européenne



Wim Kok

© Communauté européenne

➤ Stimuler la compétitivité de l'Union européenne

# Le Plan d'action en faveur des écotecnologies: un an après

En janvier 2004, l'UE lançait une nouvelle initiative visant à encourager l'industrie européenne à exploiter son potentiel éco-innovant et à en accroître la part sur le marché des biens et des services. Quel bilan peut-on dresser un an après l'entrée en vigueur du Plan d'action en faveur des écotecnologies (PAET)?

Les consommateurs sont de plus en plus friands de produits respectueux de l'environnement. Et dans certains de ces domaines, l'Union européenne bénéficie déjà d'une longueur d'avance du fait de son savoir-faire et de ses idées novatrices. Au niveau mondial, l'éco-industrie devrait valoir quelque 700 milliards d'euros d'ici 2010.

L'Europe tient déjà le haut du pavé en matière d'énergie éolienne, par exemple. Neuf des dix principaux fabricants d'éoliennes dans le monde sont établis au Danemark, en Allemagne et en Espagne. Selon les estimations, le développement de l'énergie éolienne a permis la création de 40 000 emplois rien qu'en Allemagne.

Le lancement du PAET a suscité des réactions positives de la part d'un large éventail de parties intéressées, notamment des entreprises et des organes financiers, la communauté de la recherche ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG). Lors de sa réunion du printemps 2005, le Conseil européen examinera les résultats des 12 premiers mois d'activité du plan d'action sur la base du *Rapport sur la mise en œuvre du PAET en 2004*.

Tout porte à croire que le PAET a bien avancé, avec le soutien des États membres et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le plan vise à exploiter toute une série d'instruments destinés à promouvoir les technologies vertes, ainsi qu'à encourager les autorités publiques à mener une politique d'achat reposant sur des critères environnementaux, à réformer les subsides qui portent préjudice au développement durable et à introduire des incitants fiscaux et des mécanismes de partage des risques, en particulier pour les petites entreprises.

Toutefois, la Commission estime qu'il faut faire davantage pour accélérer la mise en œuvre du plan en 2005 et le rendre plus efficace. Par exemple:

- L'Union européenne et les instruments financiers de la BEI doivent faire davantage pour promouvoir les investissements et la couverture des risques, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.
- Des objectifs de performance environnementale sont nécessaires tant au niveau national qu'euro-péen pour des produits clés, des procédés et des services pour guider les chefs d'entreprise, les acheteurs et les financiers, ainsi que pour offrir aux consommateurs un outil leur permettant de choisir en connaissance de cause.
- Il faudrait établir un système d'essai et de vérification des écotecnologies à l'échelle de l'Union européenne afin d'accroître la confiance des consommateurs et des entreprises. Des systèmes de ce type existent déjà aux États-Unis et au Canada.
- Les règles en matière d'aides d'État doivent faire l'objet d'une révision afin d'éliminer les subsides écologiquement délétères et créer des conditions équitables pour les technologies vertes.

Le rôle des États membres est vital pour la réussite du PAET. Le rapport du Groupe de haut niveau présidé par Wim Kok sur la stratégie de Lisbonne, *Relever le défi*, publié en novembre 2004, a clairement mis en évidence la nécessité de stimuler les technologies écologiques, considérées comme un moteur de croissance au sein de l'Union européenne. Pour ce faire, il convient de promouvoir

l'éco-innovation et poursuivre des politiques qui permettent d'améliorer durablement et de manière continue la productivité par le biais de l'éco-efficacité. Le rapport invite les gouvernements nationaux à définir des «feuilles de route» pour la mise en œuvre du PAET, prévoyant des mesures spécifiques et des dates butoirs, ainsi qu'à identifier et échanger les bonnes pratiques.

«Nous souhaitons véritablement coopérer avec les États membres», a expliqué Pierre Henry, le responsable du PAET au sein de la DG Environnement. «Des initiatives nationales se révéleraient très utiles dans le domaine des marchés publics, par exemple, où les autorités régionales et locales détiennent souvent le pouvoir décisionnel. Nous pensons que cela contribuerait de manière importante à la création de nouveaux marchés».

Le PAET a besoin du soutien de l'ensemble des parties intéressées s'il veut se distinguer. Cela suppose également une sensibilisation du public. En 2004, la Commission a lancé un site web et une lettre d'information électronique consacrés au PAET. De nouveaux outils s'imposent afin de cibler des acteurs spécifiques, tels que les centres techniques, les fédérations industrielles, les chambres de commerce et associations de métier, ainsi que pour soutenir la formation professionnelle.

Lors de la *Semaine verte* 2004, les parties prenantes ont également donné leur avis sur la définition des tâches à confier au nouveau Panel européen sur les écotecnologies qui sera mis sur pied en 2005. Un autre événement public sera également organisé plus tard dans l'année.

#### Pour plus d'informations

Site web PAET  
[www.europa.eu.int/comm/environment/etap/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/etap/index.htm)



➤ Stratégie pour le développement durable

# Les performances de l'Europe en cours de révision

La stratégie de l'Union européenne pour le développement durable (SDD) va faire l'objet d'une révision majeure en 2005. La machine a déjà été lancée avec l'évaluation des progrès réalisés depuis l'adoption de la stratégie en 2001, la consultation des parties prenantes et la préparation des prises de position politiques en vue du Conseil européen de printemps.

Les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie sont évalués chaque année. Toutefois, l'évaluation de 2005 – qui coïncide avec l'entrée en scène d'une nouvelle Commission européenne et le renforcement de la stratégie de Lisbonne en tant que moteur de la compétitivité de l'Union – s'annonce plus approfondie et ambitieuse qu'auparavant.

Lorsque la Commission européenne présentera, fin 2005, ses propositions visant à actualiser et à consolider la SDD, elle tiendra compte des développements qui ont modifié le paysage politique au cours des quatre dernières années. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'Union, de la menace terroriste et de l'instabilité régionale dans de nombreux endroits du globe; mais également des nouveaux engagements pris par l'Union européenne à l'égard de diverses initiatives internationales, notamment lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en 2002.

La stratégie de 2001 prévoit six domaines politiques d'action prioritaires: les changements climatiques, la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, le vieillissement de la population, la gestion des ressources nationales ainsi que la mobilité et les transports. Tous ces problèmes couvent en quelque sorte et les progrès mettent du temps avant d'être visibles. Cela dit, rester les bras croisés aujourd'hui peut avoir des conséquences irréparables tant pour la population que pour la planète. En 2002, une dimension

extérieure, axée sur les tendances non durables dans d'autres parties du monde, a été ajoutée.

## Des succès remarquables

Les progrès réalisés pour relever ces défis se révèlent mitigés. Parmi les succès évidents, on retiendra: le Protocole de Kyoto, l'introduction du système d'échange des droits d'émission (ETS), la réforme du paquet REACH pour l'industrie chimique, le Plan d'action européen en faveur de l'environnement et de la santé, la réforme de la politique agricole commune ainsi que divers actes législatifs individuels.

La stratégie vise également à améliorer le processus décisionnel de l'Union européenne et à assurer une plus grande cohérence au niveau de la définition des politiques. Sur ce plan, son impact est indéniable. Désormais, une consultation d'envergure intervient avant la présentation des propositions, c'est devenu un principe. De même, les conséquences éventuelles de toute proposition législative importante font régulièrement l'objet d'une analyse d'impact approfondie.

Ces deux techniques ont été largement utilisées lors de l'élaboration du système d'échange des droits d'émission, par exemple, ainsi que dans le cadre de REACH. Dans ce dernier cas, elles ont été à la base de changements qui permettront une réduction de 80 % des coûts de mise en œuvre initialement estimés, pour

l'industrie, tout en garantissant le même niveau de protection environnementale.

Globalement, des efforts ont été consentis et des progrès accomplis. Néanmoins, il convient de faire davantage sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Au cours des prochains mois, plusieurs questions clés devront être abordées. Faut-il identifier davantage de domaines politiques prioritaires ou faut-il en cibler davantage la liste? Comment assurer une meilleure intégration entre les engagements extérieurs de l'UE et ses objectifs et procédures internes? Comment garantir une cohérence optimale entre le développement durable, avec ses objectifs à long terme en matière de changements structurels au sein de notre économie et notre société, et la stratégie de Lisbonne qui vise à promouvoir la compétitivité européenne dans les cinq prochaines années?

Pour mieux répondre à ces questions, la Commission a lancé une consultation publique durant l'automne 2004 et a reçu 800 réponses. Celles-ci ont dégagé un sentiment général, celui de la nécessité d'étendre la liste des domaines d'action prioritaires dans la stratégie révisée. Elles ont également témoigné un soutien massif en faveur de l'utilisation des évaluations d'impact.

Les sondés pensent également qu'il faudrait faire plus pour garantir que les prix reflètent les coûts réels des activités économiques pour la société et qu'il faudrait privilégier une coordination des stratégies de développement durable en vigueur aux niveaux international, européen, national et local. ■

Pour plus d'informations

[www.europa.eu.int/comm/sustainable/pages/strategy\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/sustainable/pages/strategy_fr.htm)



LES GRANDS THÈMES: Convention d'Århus

## Le droit de savoir

En décembre 2004, les ministres de l'Union européenne ont donné leur feu vert à l'Union pour la ratification de la convention d'Århus. Grâce à cet instrument, les citoyens européens ont désormais leur mot à dire sur le processus décisionnel dans le domaine de l'environnement.

La convention a été négociée par les pays de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) et adoptée dans la ville danoise d'Århus en 1998. Elle définit des règles visant à encourager la participation des citoyens en matière environnementale et à améliorer l'application de la législation relative à l'environnement.

La convention reconnaît que «chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures».

### Quels sont les grands principes d'Århus?

Le constat de départ est que la participation du public, tant les personnes elles-mêmes que les organisations non gouvernementales (ONG), permettra d'améliorer la protection de l'environnement dans la mesure où le public est concerné au premier chef par l'état du milieu qui l'entoure. Cette implication est garantie de trois façons.

Premièrement, les citoyens ont légalement le droit d'accéder aux informations environnementales détenues par les autorités publiques. Ces informations peuvent couvrir un large éventail de sujets – qualité de l'air et de l'eau, diversité biologique, énergie et niveaux de bruit, plans et politiques de développement – y compris leur impact sur la santé humaine, la sécurité et l'environnement. Toute personne ou organisation peut introduire une demande auprès de l'autorité publique compétente dans son propre pays ou partout ailleurs dans l'Union. L'autorité en question dispose alors d'un délai d'un mois pour répondre et ne peut refuser d'accéder à la demande que pour des raisons exceptionnelles, liées par exemple à la sécurité nationale. Les seuls frais imputables seront les frais de reproduction et d'envoi.

Deuxièmement, la convention encourage le public à participer au processus décisionnel en matière de politique environnementale et exige des autorités publiques qu'elles prennent les dispositions nécessaires. Les citoyens ont ainsi leur mot à dire sur des projets d'importance tels que la construction d'installations industrielles, de lignes

ferroviaires, d'autoroutes et d'aéroports. Les autorités sont tenues de fournir des informations pertinentes et en temps voulu sur la décision à prendre, de permettre la soumission de commentaires et d'opinions et d'en tenir dûment compte. Elles doivent également informer le public de la décision finale et des raisons qui la motivent.

Le troisième pilier de la convention permet aux citoyens de saisir la justice ou tout autre organe de contrôle indépendant s'ils estiment que leur droit à l'information ou à la participation environnementales a été bafoué. De plus, dans le cas d'autres infractions à la législation environnementale, les citoyens ont la possibilité de réclamer un examen de l'action concernée. Si cela implique une institution ou un organe de l'Union européenne, les citoyens peuvent, sous certaines conditions, dénoncer l'infraction présumée auprès de l'autorité elle-même ou devant la Cour européenne de justice. Au niveau national, les États membres devront autoriser les citoyens à intenter une action pour manquement au droit environnemental.

### Le bilan des progrès

La Commission a adopté en 2003 une série de mesures visant à se conformer aux prescriptions de la convention. Les ministres ont convenu d'un règlement contraignant pour les institutions de l'Union européenne qui doit à présent être transmis au Parlement européen dans le cadre de la procédure de codécision. Le projet de directive concernant l'accès à la justice dans les États membres progresse plus lentement, mais la présidence luxembourgeoise de l'Union s'est engagée à reprendre les discussions.

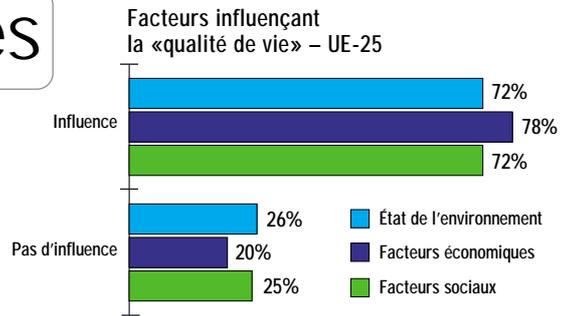
Quoi qu'il en soit, la décision du Conseil des ministres devrait permettre à l'Union européenne de faire intervenir la ratification au moins 90 jours avant la prochaine Conférence des Parties (CdP) qui aura lieu au Kazakhstan en mai 2005, lui permettant ainsi de participer en tant que partie de plein droit. La convention d'Århus est entrée en vigueur en octobre 2001 et la première CdP s'est déroulée en Italie l'année suivante. Début 2005, quelque 16 États membres de l'UE avaient également ratifié la convention individuellement, mais, à terme, celle-ci sera contraignante pour la totalité des 25 pays à mesure que le processus de ratification européen avancera. ■

#### Pour plus d'informations

DG Environnement  
[www.europa.eu.int/comm/environment/aarhus/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/aarhus/index.htm)  
 Commission économique pour l'Europe des Nations unies  
[www.unece.org/env/pp/](http://www.unece.org/env/pp/)

# Pour les Européens, l'environnement est la **priorité** des **priorités**

La première étude sondant les attitudes des citoyens vis-à-vis de l'environnement dans les 25 pays de l'Union élargie vient d'être publiée. Elle révèle que près de neuf Européens sur dix estiment que les décideurs politiques devraient porter autant d'attention aux problèmes environnementaux qu'aux facteurs économiques et sociaux lors des prises de décisions.



## Les changements climatiques, une inquiétude de plus en plus palpable

L'étude, qui fait suite à un sondage antérieur réalisé en 2002 (cf. EPE 12), révèle que les principales préoccupations des Européens n'ont pas changé de manière significative, excepté la sensibilisation accrue à la problématique des changements climatiques. Les quatre grands problèmes environnementaux qui inquiètent le plus les citoyens sont la pollution de l'eau, les catastrophes d'origine humaine (marées noires, accidents industriels, etc.), les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Si les avis sur ces priorités sont assez cohérents parmi les citoyens tant dans les nouveaux que dans les anciens États membres, un pourcentage considérablement plus élevé de personnes interrogées au sein de l'UE-15 s'inquiète des changements climatiques tandis que la pollution de l'air et de l'eau et la gestion des déchets constituent les deux principales sources de préoccupation dans les dix nouveaux États membres de l'Union européenne.

Les personnes interrogées ne font pas beaucoup de différences entre les trois principaux facteurs – économiques, sociaux et environnementaux – influençant leur qualité de vie. Cela dit, de manière peu surprenante, les citoyens dans les nouveaux pays de l'Union privilégient davantage les aspects économiques par rapport à leurs homologues au sein de l'UE-15.

Bien qu'une majorité d'Européens s'estime bien informée à propos des problèmes environnementaux – les citoyens les mieux informés étant plus enclins à adopter des mesures à titre individuel pour protéger l'environnement (91 %) – un tiers des personnes interrogées se

disent cependant mal informées. D'après les sondés, le manque d'informations concerne surtout les problématiques relativement nouvelles et scientifiquement complexes telles que la sécurité des produits chimiques et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. Il est logique dès lors que ces questions ne figurent pas au sommet de leur liste de préoccupations environnementales. Les actualités télévisées constituent de loin la source d'information la plus importante pour 71 % des personnes interrogées, la presse écrite et les films/documentaires occupant respectivement les deuxième et troisième places.

Augmenter la sensibilisation apparaît comme étant un des moyens les plus efficaces pour résoudre les problèmes environnementaux, ainsi qu'une législation plus stricte et une meilleure mise en œuvre de celle-ci.

## Agir au niveau européen

S'agissant des sources d'information fiables, la grande majorité des Européens dans les 25 États membres se tournent vers les associations de protection de l'environnement (42 %) et les scientifiques (32%), tandis que 12 % choisissent l'Union européenne.

Pour l'Union européenne, cependant, l'un des grands enseignements de l'étude est qu'un tiers des personnes interrogées estiment que les décisions visant à protéger l'environnement doivent être prises de préférence à l'échelon européen – 3 % de plus qu'il y a deux ans. Les citoyens qui se disent bien informés en matière environnementale sont légèrement plus enclins que les autres à favoriser la prise de décisions au niveau européen (36 %).

<sup>1</sup> Les attitudes des citoyens européens à l'égard de l'environnement, janvier 2005.



L'étude Eurobaromètre<sup>1</sup>, réalisée en novembre 2004, montre également que près de 90 % des Européens pensent que des critères écologiques devraient être appliqués aux décisions dans des domaines tels que l'emploi et l'économie.

Neuf des nouveaux États membres figurent parmi les dix pays où la majorité des personnes interrogées estiment que les décideurs politiques devraient considérer avec la même importance les questions environnementales et celles de nature sociale et économique.

Une proportion similaire d'Européens – 85 % – pensent qu'ils font déjà des efforts pour préserver leur propre environnement. Mais 57 % estiment aussi que pour obtenir des résultats, l'industrie, les entreprises et les autres citoyens devraient également apporter leur contribution.

Cependant, les citoyens dans certains nouveaux États membres font individuellement moins d'efforts pour protéger leur propre environnement que dans d'autres pays de l'Union européenne, Malte et la Slovaquie étant les seuls pays à contredire cette tendance.

À la question de savoir quelle mesure individuelle précise elles étaient prêtes à prendre, la majorité des personnes interrogées ont de loin répondu le tri et le recyclage des déchets (72 %). Les avis sur les autres mesures sont très variés, mais les économies d'énergie au sein du foyer arrivent en deuxième position (39 %).

Facteurs influençant la qualité de vie	UE-25	UE-15	Nouveaux EM
État de l'environnement	72%	71%	74%
Facteurs économiques	78%	76%	87%
Facteurs sociaux	72%	71%	72%





➤ Deuxième examen de la politique de l'environnement

## Une année chargée passée au crible

La politique de l'environnement fait désormais l'objet d'une évaluation annuelle, permettant de recenser tous les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et d'envisager les actions à entreprendre pour 2005. Une manière d'aider les décideurs politiques à saisir les opportunités en faveur de la croissance économique et de l'emploi tout en améliorant l'environnement.

Le deuxième examen de la politique de l'environnement s'est clôturé en janvier 2005 et rend compte d'une année riche en événements dans le domaine environnemental. Grâce à l'élargissement en mai 2004, l'Union européenne s'est considérablement enrichie de nouveaux paysages et habitats naturels. Cela dit, pour les nouveaux États membres, l'adhésion à l'Union fait apparaître un autre défi: l'application des strictes normes européennes en matière d'environnement.

La faible croissance économique et l'approche de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne – visant à faire de l'Union européenne l'économie la plus dynamique au monde d'ici 2010 – ont hissé la compétitivité au sommet des priorités européennes, soulevant des interrogations sur le meilleur moyen de concilier protection de l'environnement et croissance économique et de tirer profit des éco-innovations.

Les résultats de l'examen de la politique environnementale alimenteront le débat sur le processus de Lisbonne, point prioritaire à l'ordre du jour du Conseil européen du printemps 2005. L'examen se base également sur le rapport d'inventaire publié récemment sur le «processus de Cardiff»<sup>1</sup>, adopté en juin 1998 par les dirigeants de l'Union européenne dans le but de garantir que l'ensemble des politiques, lois et programmes de financement de l'Union respectent l'environnement et n'aillent pas à l'encontre de ses objectifs en matière de développement durable.

### Croissance et emploi

Au chapitre de la compétitivité, l'examen met en évidence le rôle positif grandissant de l'éco-innovation et de l'exploitation

rationnelle des ressources en faveur de la croissance économique et de la création d'emplois en 2004. Le marché mondial des biens et services environnementaux, en pleine expansion, était évalué à 500 milliards d'euros en 2003 et l'éco-industrie emploie plus de 2 millions de personnes en Europe. Durant le second semestre de 2004, la présidence néerlandaise de l'Union a choisi comme slogan pour l'Europe, «Propre, intelligent et compétitif», et des études récentes révèlent un nombre croissant d'entreprises qui adoptent des pratiques écologiques et améliorent leurs performances financières, diminuant ainsi les coûts.

L'examen de la politique de l'environnement cible trois domaines prioritaires: les changements climatiques, la biodiversité ainsi que l'environnement et la santé.

Concernant les changements climatiques, la ratification par la Russie du Protocole de Kyoto fin 2004 a ouvert la voie à une nouvelle phase de coopération internationale en matière de réduction des gaz à effet de serre. Cependant, les émissions continuent à augmenter à un rythme soutenu dans le secteur des transports au sein de l'UE-15 et l'examen insiste sur la nécessité d'adopter des mesures visant à résoudre ce problème.

En ce qui concerne la biodiversité, le réseau de sites protégés Natura 2000 était presque entièrement constitué en 2004 et les dépenses agricoles consacrées à des projets de développement rural et agri-environnementaux ont augmenté. Néanmoins, la surexploitation dans le secteur de la pêche demeure un problème épineux pour les États membres.

La Commission a mis la touche finale à son Plan d'action en faveur de l'environnement

et de la santé en 2004 et l'a présenté à la conférence organisée en juin à Budapest par l'Organisation mondiale de la santé. De nouvelles données indiquent que 2 à 8 % des maladies au sein de l'Union européenne sont causées par des facteurs environnementaux tels que la pollution. Le développement du programme REACH sur la sécurité des substances chimiques était une priorité en 2004 et les travaux se poursuivront cette année dans ce domaine.

### Qualité de vie

L'examen de la politique de l'environnement conclut que la sauvegarde de l'environnement constitue un pilier important de la stratégie de Lisbonne qui peut et pourra contribuer, à la croissance économique à long terme de l'Europe. L'Union européenne doit de son côté continuer à promouvoir la coopération internationale dans des domaines tels que les changements climatiques et à fonder ses politiques sur des bases scientifiques solides.

L'accent est mis sur la nécessité de ne pas perdre de vue le fait que la politique environnementale affecte la qualité de vie et qu'elle a donc un impact sur chaque citoyen de l'Union européenne. Au fil des années, de nombreux sondages d'opinion ont mis en évidence ce lien direct: les citoyens se sentent très concernés par l'impact que les changements climatiques et la pollution ont sur eux et sur leurs enfants, et ils souhaitent que les questions écologiques fassent l'objet d'une plus grande attention. ■

<sup>1</sup> Intégration des considérations environnementales dans les autres politiques, COM(2004)394.

Pour plus d'informations

[www.europa.eu.int/comm/environment/lisbon.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/lisbon.htm)



Un scientifique de l'Institut Max Planck de biogéochimie prépare un prélèvement d'échantillons de sol pour le projet CarboEurope.

© CarboEurope

➤ Recherche environnementale

## Les faits avant tout!

Le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (2001-2010) s'engage à fonder les politiques sur «des connaissances scientifiques solides et des analyses économiques fondées, des informations et des données fiables et à jour sur l'environnement». La recherche est capitale pour l'identification et l'application de politiques européennes efficaces.

Grâce à des connaissances scientifiques solides, fondées sur des résultats de recherche, nous pouvons mieux comprendre les interactions au sein de l'environnement, les principaux défis et menaces et définir ainsi les réponses politiques les plus adéquates à apporter.

Pour ce faire, il est crucial de promouvoir la coopération entre les deux Directions Générales de la Commission européenne chargées de la politique de l'environnement, d'une part, et de la politique et des activités communautaires de recherche, d'autre part. «Une coordination plus étroite s'impose de toute évidence entre la recherche et la politique de façon à faire en sorte que les efforts de recherche soient mieux ciblés et que les défis environnementaux que nous connaissons, soient relevés» déclare Ian Clark, chef de l'unité «Recherche, science et innovation» de la DG Environnement.

La recherche au niveau européen est régie par différents programmes-cadres définis pour une durée de quatre ans. L'actuel programme-cadre, sixième du nom – mieux connu sous l'abréviation 6PC – porte jusqu'en 2006. Il reflète la décision, prise par les dirigeants de l'Union européenne au sommet de Göteborg en 2001, d'adopter une *Stratégie européenne pour le développement durable* et de faire de la durabilité l'un des trois objectifs clés de l'Union. Le 6PC rattache principalement la recherche environnementale à une

«priorité thématique» intitulée *Développement durable, changement planétaire et écosystèmes*. L'enveloppe globale affectée à cette priorité s'élève à 2,33 milliards d'euros et est répartie entre trois rubriques principales: *changement planétaire et écosystèmes* (769 millions d'euros), *systèmes énergétiques durables* (890 millions d'euros) et *transports de surface durables* (670 millions d'euros). La rubrique *Changement planétaire et écosystèmes* est consacrée à la recherche environnementale et couvre des domaines tels que les changements climatiques, la qualité de l'eau et les technologies, la biodiversité, les catastrophes naturelles, la gestion durable des terres, l'observation de la terre, l'évaluation des risques et l'évaluation du développement durable.

### Les décideurs politiques définissent leurs besoins

Une nouvelle priorité a été ajoutée au programme-cadre de recherche. Il s'agit du *Soutien scientifique aux politiques*. Dotée d'un budget de 360 millions d'euros, elle couvre la recherche dans des domaines d'action importants pour l'Union européenne, comme notamment l'environnement, les transports, l'agriculture et la pêche. L'objectif est d'améliorer la qualité des décisions politiques via la recherche portant sur des thématiques définies par les décideurs politiques, tout en accélérant la mise en œuvre de Directives

européennes telles que la Directive-cadre dans le domaine de l'eau ou la Directive relative au bruit. Le but est également de promouvoir la participation des chercheurs au processus d'élaboration des politiques.

La recherche environnementale figure en réalité en tant que thème prioritaire dans les programmes-cadres de l'Union européenne depuis les années 80. Au début, le rôle de la science se limitait principalement à évaluer l'état de l'environnement, mais aujourd'hui, ce rôle s'est étoffé. Les projets mis en œuvre fournissent des données spécifiques et concrètes sur l'ampleur du problème, mais également sur les solutions possibles à y apporter. Les résultats obtenus ont souvent servi à élaborer une base de connaissances en matière environnementale et à fournir des outils, des méthodologies et des techniques novatrices à même de soutenir directement la mise en œuvre de la politique environnementale. Citons, à titre d'exemple, la mise au point de nouveaux systèmes de détection destinés à contrôler la présence de polluants dans les rivières et les réservoirs d'eau potable.

Les décideurs doivent être encouragés à exploiter les données et les nouvelles connaissances scientifiques collectées grâce aux projets financés par l'Union européenne, et cela à tous les échelons. Il est impératif que les résultats de recherche soient «accessibles» et largement diffusés auprès des publics cibles. Les personnes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques doivent être en mesure de les comprendre afin de prendre les bonnes décisions. Les résultats doivent eux aussi être compréhensibles pour les chefs d'entreprise afin qu'ils investissent dans les bonnes technologies. Par ailleurs, il convient que le grand public en saisisse toute la portée si l'on veut qu'il accepte les changements nécessaires. À ce propos, les DG Environnement et Recherche ont récemment lancé de nouveaux sites Internet complets sur la recherche environnementale dans le but d'améliorer la diffusion des résultats.

Le site web de la DG Environnement consacré à la recherche met en évidence l'impact des projets de recherche sur les politiques. Il présente des actualités, des informations sur les opportunités de financement et les besoins en matière de recherche, ainsi que des liens vers d'autres sites web pertinents.

## Un rôle international

La recherche européenne a également permis à l'Union européenne de jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à répondre aux défis écologiques tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité. Par exemple, à Kyoto en 1997, lors des pourparlers sur le projet de Protocole, les négociateurs de l'Union européenne ont utilisé sur place un puissant modèle informatique, appelé 3E, liant entre eux les impacts économiques, environnementaux et énergétiques, pour calculer les implications financières de différentes propositions.

Les problèmes environnementaux, tels que l'effritement de la couche d'ozone, les changements climatiques, la pollution de l'air et la contamination de l'eau, sont bien trop importants pour pouvoir être résolus par un seul pays, voire même par un groupe de pays. Dans le monde d'aujourd'hui, nous partageons les ressources naturelles. C'est pourquoi le 6PC prévoit non seulement le développement de l'Espace européen de la recherche (EER) dans le but de faciliter l'échange de scientifiques et d'informations au sein de l'Union européenne, mais également la collaboration avec les pays en développement et les nations plus avancées, à travers des accords de coopération et des activités au niveau international. Le Plan d'action en faveur de la coopération avec l'Amérique latine et les Caraïbes, adopté en 2002, met par exemple l'accent sur les efforts visant à développer des technologies propres dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau, sur le traitement et l'élimination des effluents et sur la production d'éco-énergies.

Les travaux visant à définir les priorités du septième Programme-cadre de recherche sont déjà en cours. Un budget plus conséquent a d'ailleurs été demandé afin de soutenir les efforts consentis par l'Union européenne pour concilier croissance économique et développement durable. ■

### Pour plus d'informations

[www.europa.eu.int/comm/environment/integration/research\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/integration/research_en.htm)

[www.europa.eu.int/comm/research/environment/index\\_en](http://www.europa.eu.int/comm/research/environment/index_en)

## PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

### Le rôle de l'Europe dans le cycle global du carbone



© CarboEurope



© CarboEurope



Le projet CarboEurope (évaluation du bilan du carbone terrestre en Europe) regroupe 61 centres de recherche de 17 pays européens chargés d'analyser et de quantifier le bilan actuel du carbone terrestre en Europe, en tenant compte des incertitudes qui y sont liées aux échelons local, régional et continental.

Lancé en janvier 2004, ce projet quinquennal s'inscrit dans la foulée d'un ensemble de projets axés sur les changements climatiques, financés par le 5PC et ayant permis de dégager des résultats intéressants grâce à la modélisation des «puits de carbone»; résultats qui se sont révélés fort utiles à l'Union européenne pour la négociation des engagements de Kyoto. CarboEurope tirera parti de ces résultats, ce qui permettra aux experts participant au projet de détecter et de mesurer les fluctuations pertinentes de carbone au niveau européen par rapport à Kyoto (modélisation atmosphérique et concentration de CO<sub>2</sub>, mesure des flux de carbone, variations des stocks et inventaires de la biomasse).



Pour plus d'informations  
[www.carboeurope.org/](http://www.carboeurope.org/)



### Harmoni-CA – Pour une gestion harmonisée des bassins fluviaux

Le projet Harmoni-CA (*Harmonised Modelling Tools for Integrated Basin Management*, outil de modélisation harmonisée pour une gestion intégrée des bassins fluviaux) soutient l'élaboration de plans de gestion de bassins fluviaux et la mise en œuvre de la Directive-cadre dans le domaine de l'eau.

Harmoni-CA est un projet de grande envergure regroupant des organisations des quatre coins de l'Europe (spécialistes des sciences naturelles, des questions socio-économiques, de la législation et des politiques, utilisateurs finaux et d'autres intervenants) dont le but est de diffuser leurs connaissances et leur expertise dans le domaine de la gestion des bassins fluviaux. Harmoni-CA mettra au point un outil basé sur le web à l'intention des non-spécialistes, des scientifiques, des décideurs politiques, etc. Cet outil constituera un excellent forum pour l'échange d'information et l'harmonisation à l'échelon de l'Union européenne. Il permettra d'accéder de manière conviviale à toute une série de projets de recherche pertinents pour la mise en œuvre de la Directive-cadre dans le domaine de l'eau. Le but ultime est de créer un portail unique sur les activités de recherche et de développement relatives aux politiques de l'eau.

### Pour plus d'informations

[www.harmoni-ca.info/About\\_Harmoni-CA/index.php](http://www.harmoni-ca.info/About_Harmoni-CA/index.php)



# Nouvelles publications



**Les incidences des changements climatiques en Europe (Impacts of Europe's changing climate).** AEE, 2004, ISBN 92-9167-692-6.

Met en évidence les incidences que les changements climatiques ont déjà sur l'environnement et sur la société en Europe et qui risquent de s'intensifier dans les prochaines décennies. *Disponible en anglais*



**Dix questions clés pour les décideurs politiques en matière de transport et d'environnement (Ten key transport and environment issues for policy-makers).** AEE, 2004, ISBN 92-9167-698-5.

Le rapport montre que le secteur des transports se développe à une telle vitesse que la plupart des améliorations apportées par les nouvelles technologies s'en trouvent partiellement entravées, voire totalement annihilées. *Disponible en anglais*

Les publications de l'AEE sont disponibles gratuitement et peuvent être commandées via le site web suivant: [www.eea.eu.int/products](http://www.eea.eu.int/products)

**LIFE et les oiseaux. La Directive oiseaux a 25 ans – La contribution des projets LIFE-Nature (Life for Birds. 25 years of the Birds Directive: the contribution of LIFE-Nature projects)**

Communautés européennes, 2004, 48 pages, ISBN 92-894-7452-1, ISSN 1725-5619.

*Disponible en anglais*

[www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/index.htm)

**Échange des droits d'émission dans l'Union européenne. Un système ouvert promouvant l'innovation internationale comme instrument de lutte contre les changements climatiques (EU Emissions Trading. An Open Scheme Promoting Global Innovation to Combat Climate Change policy)**

Communautés européennes, 2004, 20 pages, ISBN 92-894-8326-1. *Disponible en anglais*  
[www.europa.eu.int/comm/environment/climat/pdf/emissions\\_trading\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/environment/climat/pdf/emissions_trading_en.pdf)

**Consommation et production durables dans l'Union européenne (Sustainable consumption and production in the European Union).** Communautés européennes, 2004, 46 pages, ISBN 92-894-8147-1.

*Disponible en anglais*



**L'air que nous respirons – LIFE et la politique de l'Union européenne en matière d'air pur (The air we breathe: Life and the European Union clean air policy).** Communautés européennes, 2004, 29 pages, ISBN 92-894-7899-3, ISSN 1725-5619.

*Disponible en anglais*

[www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifeenvironmentpublications.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifeenvironmentpublications.htm)

**Échange des droits d'émission dans l'Union européenne. Un système ouvert promouvant l'innovation internationale comme instrument de lutte contre les changements climatiques (EU Emissions Trading. An Open Scheme Promoting Global Innovation to Combat Climate Change).** Communautés européennes, 2004, CD-Rom, ISBN 92-894-8457-8.

L'Environnement pour les Européens est désormais disponible, en version papier et en ligne sur le site web de la DG Environnement, dans les sept langues suivantes: anglais, français, allemand, italien, espagnol, grec et polonais. Le magazine est gratuit, n'hésitez donc pas à commander une ou plusieurs copies que vous recevrez directement chez vous par la poste ou sur votre lieu de travail partout dans le monde. Abonnez-vous en ligne via [www.europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling\\_reg.cfm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm)



Le CD-Rom contient trois vidéos sur les changements climatiques pouvant être visionnées sur PC et Mac au moyen de lecteurs standard:

- *Échange des droits d'émission dans l'Union européenne. Un système ouvert promouvant l'innovation internationale comme instrument de lutte contre les changements climatiques (EU Emissions Trading: An Open Scheme Promoting Global Innovation to Combat Climate Change)* (novembre 2004)
- *Les entreprises et l'environnement – Échange des droits d'émission (Business and Environment: Emissions Trading)* (mai 2004)
- *Les énergies renouvelables au cœur du développement régional (Renewable Energy: the Mainspring of Regional Development)* (septembre 2003)

Chaque vidéo dure de neuf à dix minutes. *Disponibles en anglais*

Les publications sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante: Centre d'information (BU-9 0/11), DG Environnement, Commission européenne, B-1049 Bruxelles. Fax: + 32 2 29 96198  
E-mail: [env-pubs@cec.eu.int](mailto:env-pubs@cec.eu.int)

## Agenda

14-19 mars

Réunion ministérielle internationale chargée de discuter des feux de forêt et de la gestion durable des forêts, suivie de la 17<sup>e</sup> session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, Italie

17-18 mars

Réunion des Ministres de l'Environnement et du Développement du G8 chargés de discuter des changements climatiques, de l'Afrique et de l'exploitation illégale du bois, Derbyshire, R-U

22-23 mars

Conseil de printemps (réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne) – discussion sur la compétitivité de l'Union et les futures stratégies en matière de changements climatiques, Bruxelles, Belgique

7 avril

Journée mondiale de la santé 2005: *Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant*, International

13-15 avril

Comité des politiques d'environnement de l'OCDE, Paris, France

11-22 avril

13<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable des Nations unies – discussion sur les progrès réalisés en faveur des engagements internationaux portant sur l'eau, l'hygiène et les établissements humains, New York, E-U

28-30 avril

Conférence ministérielle internationale «3R» destinée à lancer l'initiative *Réutiliser, Réduire, Recycler* visant à encourager une exploitation plus efficace des ressources et matériaux, Tokyo, Japon

2-6 mai

Première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), Punta del Este, Uruguay

16-27 mai

5<sup>e</sup> session du Forum sur les forêts des NU (FFNU), avec volet ministériel – décision possible sur l'ouverture de négociations sur la création d'un cadre juridique international en faveur des forêts, New York, E-U

25-27 mai

Deuxième réunion des Parties à la Convention d'Arhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Almaty, Kazakhstan

31 mai-3 juin

*Semaine verte* 2005, axée sur les changements climatiques, Bruxelles, Belgique

5 juin

Journée mondiale de l'environnement 2005: *Des villes vertes – Un plan pour la planète*, International

16-17 juin

Conseil européen (réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne), Bruxelles, Belgique

24 juin

Conseil «Environnement» (réunion des Ministres de l'Environnement de l'Union européenne) – discussion sur plusieurs propositions législatives, Bruxelles, Belgique

## Sélection de communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse: <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>

- > Communication de la Commission – Vaincre le changement climatique planétaire (COM/2005/35 final). Avec note d'information.
- > Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen - Examen de la politique environnementale 2004. (COM/2005/17 final)
- > Communication de la Commission - Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'Action en faveur des Ecotechnologies en 2004. (COM/2005/16 final)
- > Quatrième rapport sur les statistiques concernant le nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques dans les États membres de l'Union européenne. (COM/2005/7 final)
- > Communication de la Commission au Parlement européen relative à l'adoption d'une directive modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins. (COM/2004/801 final)
- > Communication de la Commission en vue de l'adoption d'une Directive établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie, et modifiant les directives 92/42/CE, 96/57/CE et 2000/55/CE. (COM/2004/800 final)



Office des publications

[Publications.eu.int](http://Publications.eu.int)